

**Règlement général
des Olympiades inter-entreprises du Pays fléchois
du 19 septembre 2024 à La Flèche**

1) Course ludique en relais par équipe

Le départ de la course est prévu le jeudi 19 septembre à 18h30, au stade Bouchevereau à La Flèche.

Horaire : jeudi 19 septembre 2024 de 18h00 à 20h00.

Adresse : Stade Bouchevereau, 10 Rue des Eturcies, 72200 La Flèche

Au programme :

- 17h00 : Retrait des dossards sur place (possibilité de les retirer en amont à Cogito, voir article 6)
- 18h00 : Accueil
- 18h15 : Echauffement par Actio Sport Santé
- 18h30 : Courses
- 19h30 : Remise des prix et verre de l'amitié

2) Organisateur

Communauté de communes du Pays fléchois – Espace Pierre Mendès France – 72205 La Flèche

Contact : Action Economique Cogito – 02 43 48 66 11 – action-economique@cc-paysflechois.fr

3) Objectifs

Nous espérons vous voir nombreux représenter les entreprises du Pays fléchois. Les objectifs de ces olympiades inter-entreprises sont nombreux :

- Promouvoir le cadre de vie et les valeurs de cohésion des entreprises participantes,
- Le temps d'une soirée, quitter le terrain des affaires pour celui du sport, de l'esprit d'équipe et de la convivialité,
- Pour les plus sportifs, le chronomètre sera un objectif, pour les autres, il ne sera que prétexte, l'important est de participer et de partager un bon moment entre collègues de travail et entreprises voisines,
- Etre acteur de l'image de dynamisme et de bien-être au travail de votre entreprise,
- Découvrir des organismes pouvant vous aider à devenir encore plus écoresponsable.

4) Conditions de participation

Les équipes engagées devront compter 6 coureurs, salariés ou dirigeants d'une ou plusieurs entreprises de la Communauté de communes du Pays fléchois. Chaque équipe viendra habillée ou déguisée à l'effigie de son entreprise. Si votre équipe était incomplète, vous pouvez contacter les organisateurs afin de trouver d'autres coureurs.

Pour les mineurs, une autorisation parentale obligatoire est obligatoire. C'est une course ludique, il n'est pas nécessaire d'avoir un certificat médical.

5) Droit d'inscription

Il s'agit d'une course gratuite sur inscription préalable. Chaque équipe s'inscrit au nom de leurs entreprises domiciliées obligatoirement au sein de la Communauté de communes du Pays fléchois. Plusieurs équipes peuvent s'inscrire par entreprise. Toutes les inscriptions sont à faire par lien Google Form ci-après qui sera communiqué auprès de chaque entreprise ayant la possibilité de participer à la course. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 03/09/2024. Attention le nombre d'équipes sera limité. Merci de vous inscrire au plus vite.

Inscription :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScUY5k6GZnQf6KjPKxAD7j_qfAyWYAwXiOKjBGRn62Pkoeofw/viewform?usp=sf_link

Pour toutes questions relatives aux modalités d'inscription, veuillez contacter les organisateurs aux coordonnées présentes dans l'article 2.

6) Règles de la course

Les dossards

Les dossards sont à retirer à Cogito, 1 rue Nicolas-Appert, 72200 La Flèche du 16/09/2024 à 8h30 au 19/09/2024 12h00. Il sera possible de récupérer son dossard directement au départ de la course le 19/09/2024 à partir de 17h00 et jusque 15 minutes avant le départ.

Description de la course

Le premier départ de la course aura lieu au stade Bouchevereau à 18h30. Plusieurs départs seront possibles selon le nombre d'inscrits à la course (environ 10 équipes à chaque départ). Le port du dossard par chaque coureur sera obligatoire et devra être entièrement visible.

La course est un circuit qui se situera autour du stade Bouchevereau en équipe de 6 coureurs. Chaque coureur fera environ 100m selon les modalités suivantes (n'hésitez pas à vous entraîner au préalable ;-)) :

- Coureurs n°1 et 2 : course de brouette humaine
- Coureurs n°3 et 4 : course à l'aveugle guidée par un collègue
- Coureur n°5 : course liée au tri sélectif (à préciser)
- Coureur n°6 : parcours de haies à enjamber avec un livre sur la tête

A chaque passage de relais, se trouveront deux stands avec des informations autour d'une thématique « écoresponsable ». Ces stands seront animés par des organismes partenaires : Action logement, Anim'en Flech, Blablacar Daily, Carbur'Péra, Cyclopédie, Le Flore, Néomouv, Service environnement de la Communauté de communes).

Après passage du relais, les coureurs ayant fini leur épreuve discuteront avec ces animateurs sur les stands pour se renseigner et pour pouvoir répondre au quizz final.

A la fin des quatre relais, à l'arrivée du coureur n°6, un chronométrage sera effectué.

Puis, après l'arrivée de toutes les équipes de la course, il sera remis un quizz à chaque équipe qui le complètera ensemble. Ce quizz devra être redonné complété aux organisateurs.

Un pot de l'amitié est prévu à l'arrivée des courses.

Classement

Le classement au chronométrage se fera par ordre d'arrivée des équipes reconnaissables par la numérotation inscrite sur le dossard. Le classement du quizz se fera en fonction du nombre de bonnes réponses. Au besoin, une question bonus départagera les équipes. Un classement de la plus belle tenue sera également réalisée (les déguisements sont les bienvenus).

Seules les équipes terminant le défi sportif seront classées.

7) Récompenses

Plusieurs récompenses sont prévues :

- Pour les 3 premières équipes pour la course relais
- Pour l'équipe ayant le mieux répondu au quizz
- Pour la plus belle tenue aux couleurs de son entreprise (déguisement bienvenu !).

Le classement par équipe sera affiché sur les réseaux sociaux de Cogito :

Remettre lien vers les réseaux.

8) Assurances

L'organisateur est couvert par la police responsabilité civile de l'assurance de la collectivité SMACL.

Ils incombent aux participants de vérifier auprès de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuves ou qu'ils pourraient causer. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels et matériels.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol, entorses, fractures, plaies... Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause. Il dégage par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénale ou civile en cas d'accident corporel (mineur, grave ou décès) ou matériel qui pourrait survenir.

Chaque participant en s'inscrivant à la course dégage la responsabilité de l'entreprise ou de l'organisation pour laquelle il est engagé. La course se tenant en dehors des heures habituelles de travail, tout accident qui interviendrait durant l'épreuve ou sur le trajet pour se rendre ou quitter le lieu de la course ne pourra engager la responsabilité de l'entreprise ou de l'organisation concernée et ne pourra être qualifiée d'accident du travail.

Les organisateurs de l'épreuve déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre quel qu'il soit.

9) Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la

loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image.

10) Annulation

Ils se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaire à l'ensemble de l'organisation. En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des personnes, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve.

11) Acceptation du règlement

La participation à la course implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.

Les organisateurs vous souhaitent une très bonne course !